

## Lettre d'information > 14

---

Mars 2014

### LE PRINTEMPS



En bons paysagistes, nous pourrions essayer de nous tenir aux 4 saisons de la lettre de l'APCE, qu'en pensez vous ?

- **L'assemblée générale**

Le printemps est là et une nouvelle équipe sera désignée le 28 mars prochain à l'occasion de [la prochaine assemblée générale](#) à L'Arche ([y êtes-vous bien inscrits ?](#)) animée par mes soins et par Catherine Soula, la prochaine présidente. Elle attend de nombreuses candidatures (3 postes, peut-être 4 se libèrent) pour pouvoir assurer [la répartition du travail et des délégations](#), actuelles et peut-être futures : relations avec la presse, suivi et valorisation de l'application de la circulaire, etc. Les documents qui seront soumis au vote de l'Assemblée générale sont [en ligne ici](#).

- **Le prochain séminaire**

Le séminaire de Rome des 5, 6 et 7 juin approche à grand pas. Le programme quasi définitif, avec des intervenants aussi passionnants que Paola Vigano ou Alberto Magnaghi, est [en ligne](#).

C'est un week-end prolongé : pour ceux qui souhaitent rester deux journées de plus, Claire Alliod nous concocte un programme de visites spécifiques pour "paysagistes aguerris" et curieux (deux journées de flânerie dans Rome, ce n'est pas mal non plus). Nous vous enverrons dès que possible la trame de ces visites des samedi, dimanche et lundi.

Pour les retardataires, dépêchez de vous y inscrire auprès de [Claude Launay](#) et de réserver vos billets d'avion (ils ne sont pas chers quand on s'y prend bien à l'avance...).

- **Les mutations**

Le début de l'année a été animé par un débat sur les règles du jeu des mutations. Jean-Pierre Saurin en a tiré des enseignements qu'il nous exposera lors de la prochaine AG. Certains sont de l'ordre d'une différence d'interprétation des critères contenus dans le guide des modalités de gestion des ACE et PCE, auquel renvoie [la circulaire du 2 mai 2012](#). D'autres tiennent plutôt à des "règles de bonne de conduite internes. Au regard du débat et, le cas échéant de la décision qui sera prise en AG, ces règles pourront être intégrées à [notre Règlement Intérieur](#). Nous verrons cela en AG.

- **Les engagements de l'APCE**

Sur les questions de fond du paysage, l'APCE reste très impliquée dans les différentes instances de réflexion ou de suivi des politiques paysagères de l'État :

- le comité de pilotage de [la refonte du guide méthodologique des Atlas de paysage](#) (Jean-Pierre Saurin),
- le comité de suivi du programme national de relance des Plans de paysage (Claire Alliod),
- les travaux du Séminaire Robert Auzelle ou ceux de l'ICOMOS.

Nous sommes particulièrement mobilisés (Catherine Soula) pour participer aux travaux du Club National qui se met en place pour la mise en œuvre des PLUi (en application de la loi ALLUR), afin d'y apporter notre sensibilité et notre compétence de paysagiste et faire en sorte que la question du projet de paysage soit bien comprise et fasse l'objet de mesure concrètes dans ce processus.

À tous ces "chantiers" suivis par le bureau, s'ajoutent :

- les mission statutaires
  - le suivi de la gestion par Alice Brauns
  - le secrétariat général par Laure Planchais
- les productions des groupes de travail :
  - [le SIP](#) animé par Catherine Farelle,
  - le nouveau groupe "la recherche sur le paysage" proposé par Michel Collin
- la conception et la publication annuelle dirigée par Catherine Soula
- [la mise à jour et l'extension des fonctions vers un centre de ressource du site web](#) menées par Catherine Farelle.

Tous ces travaux demandent un engagement volontaire d'un maximum de membres de l'APCE.

Cela voudrait être mon dernier message de cette année de présidence : soyez nombreux autour de Catherine Soula pour poursuivre ces missions collectives qui nous sont précieuses à tous et qui peuvent permettre d'inscrire notre présence (et donc de la présence de la démarche de projet de paysage) au sein des services de l'État, dans la longue durée...

Sébastien Giorgis, Président de l'APCE.

 [Contact](#)

Cliquez ici [DESINSCRIPTION-NEWSLETTER](#) pour ne plus recevoir notre lettre d'informations. A réception, celui-ci sera pris en compte conformément à la loi n° 78-17 du 06-01-1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 06-08-2004.

Fait avec [siteautomatik](#)®